



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 05 AVRIL 2024

AFFAIRE N° 05-20240405

<u>BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS DE PERSONNES - VERSEMENT</u> D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à neuf heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12ème km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 22 mars 2024 (voie dématérialisée) et le 23 mars 2024 (voie postale : M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01 à n° 19-20240405 et de l'affaire n° 21 à n° 33-20240405), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2e Vice-Président (à l'affaire n° 20-20240405), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1er Vice-Président (à l'affaire n° 34-20240405).

NOTA:

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 37 Absents représentés : 08 Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405), PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405).

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405).

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 974-249740085-20240405-AFF05_CC050424-DE

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

FONTAINE Véronique représentée par BLARD Régine, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude (*de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405*), HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée, K/BIDI Emeline représentée par LEBON David, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par MUSSARD Rose Andrée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (à l'affaire n° 34-20240405), THIEN AH KOON Patrice (à l'affaire n° 34-20240405).

BENARD Monique.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (à l'affaire n° 34-20240405), HUET Mathieu. LEBON Louis Jeannot (à l'affaire n° 34-20240405).

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON ainsi que Madame Doris TECHER ont respectivement été désignées (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405 et de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405), pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 05-20240405

ID: 974-249740085-20240405-AFF05_CC050424-DE

BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS DE PERSONNES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'EXERCICE 2024

Le Président informe l'Assemblée que le code général des collectivités territoriales (article L.2224-1) impose que les budgets des services publics locaux à caractère industriel et commercial soient équilibrés en recettes et en dépenses.

Cependant, le code des transports autorise les collectivités publiques à apporter un financement complémentaire aux services de transports réguliers de personnes.

A cet effet, le budget principal contribue chaque année au financement du budget annexe de transports de personnes au moyen d'une subvention d'équilibre qui évolue depuis l'année 2021 de la manière suivante :

Subvention d'équilibre	Montant		
Année 2021	7 500 000		
Année 2022	7 500 000		
Année 2023	9 200 000		

La forte augmentation de la subvention d'équilibre constatée en 2023 s'explique par l'application des clauses de révision de prix sur les marchés de transports urbains et scolaires et par la mise en place de prestations complémentaires comme les navettes de centre-ville, la gestion des gares routières et le renforcement de certaines lignes.

Par ailleurs, le Président rappelle qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2024, le principe d'une augmentation de la subvention d'équilibre a été validé à hauteur de 1 M€ pour financer les surcoûts liés à l'exécution d'un nouveau marché d'exploitation des activités de transport urbain de personnes, également la mesure sociale en faveur de la gratuité du transport urbain sur le territoire, offrant ainsi de nouvelles alternatives au tout automobile conformément au plan climat décliné par le Président de la république et enfin l'amélioration de la capacité d'autofinancement (épargne nette).

Depuis 2021, les comptes du budget annexe de transport des personnes évoluent, en dépenses et en recettes d'exploitation, de la manière suivante :

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024
	C.A.	C.A.	C.A projet	B.P.
A. Recettes Réelles Exploitation (R.R.E.)	18 532	19 421	20 641	21 745
Tarifs scolaires	878	941	1 016	900
Taxe Versement Transport	5 613	6 233	6 087	6 100
Taxe spéciale conso° carburant	1 041	1 049	1 068	1 095
Participations Région / Départ. / Autres	3 497	3 466	3 220	3 400
Participation CASUD	7 500	7 500	9 200	10 200
Autres recettes	3	232	50	50

Publié le

ID: 974-249740085-20240405-AFF05_CC050424-DE

Communauté d'Agglomération du Suc	1
-----------------------------------	---

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024
	C.A.	C.A.	C.A projet	B.P.
B. Dépenses Réelles Exploitation (D.R.E.)	18 078	18 439	20 999	21 017
Charges à caractère général	16 295	16 190	18 743	19 177
dont transport scolaire	5 903	6 152	7 422	7 200
dont transport urbain	9 858	9 462	10 734	11 260
dont transport périscolaire	257	283	318	350
dont gardiennage				60
Charges de personnel	1 716	1 741	1 747	1 755
Annulation Titres (N. Valeurs, ex antér.)	0	460	387	0
Intérêts de la dette	47	46	43	35
Autres dépenses	20	2	13	50
Provisions dépréciations	0	0	66	0
EPARGNE BRUTE (A - B)	454	982	-358	728
(-) Remboursement emprunt	217	221	225	230
EPARGNE NETTE	237	761	-583	498

L'inscription en recettes d'exploitation d'une subvention d'équilibre d'un montant de 10,2 M€ va permettre au budget annexe de transport de retrouver en 2024 une épargne nette suffisante pour participer au financement des acquisitions des biens de retour (dépenses de 0,9 M€ à prévoir à la clôture cette année du marché de transports urbains) et cela, sans recourir à l'emprunt.

La subvention de fonctionnement versée par le budget principal au titre de l'année 2024 au budget annexe de transport s'élève à 10.200.000 euros.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le versement par le budget principal d'une subvention de fonctionnement de 10.200.000 euros au budget annexe de transport pour l'exercice 2024,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

ublié le



RC 4

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimes (17 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles, M. HUET Henri Claude, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. MUSSARD Harry, M. LEBON David, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEJOYEUX Marie Andrée, Mme LEVENEUR Inelda, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. VIENNE Axel, M. LEBRETON Patrick représenté par M. HUET Henri Claude, M. HOAREAU Sylvain représenté par Mme LEJOYEUX Marie Andrée, Mme K/BIDI Emeline représentée par M. LEBON David, M. LANDRY Christian représenté par M. MUSSARD Harry, Mme FULBERT-GERARD Gilberte représentée par Mme JAVELLE Blanche Reine, Mme HUET Marie-Josée représentée par Mme MUSSARD Rose Andrée),

- approuve le versement par le budget principal d'une subvention de fonctionnement de 10.200.000 euros au budget annexe de Transport pour l'exercice 2024,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention: 00

Contre: 17

Pour : 28

POUR EXTRAIT CONFORME, La Secrétaire de séance,

Laurence MONDON

André THIEN AH KOON

it de la CASUD.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 12/04/2024